Le Leem et l’OCLAESP renforcent leur partenariat contre les médicaments falsifié

Compte Test - 2014-07-08 21:18:00 - Vu sur pharmacie.ma

Une « Déclaration de principe » a été signée le 7 juillet 2014 entre Les Entreprises du Médicament (Leem) et l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) qui renforce leur partenariat, en France, en matière de lutte contre les médicaments falsifiés.

Grâce à un encadrement étroit de la chaîne légale d'approvisionnement, du monopole de vente des pharmaciens et d'un système de prise en charge parmi les meilleurs au monde, la France est mieux préservée que d'autres pays . Toutefois, elle doit faire preuve d'une grande vigilance face à la menace croissante représentée par les ventes en ligne à partir de sites illégaux. A cet effet, elle a récemment mis en place une législation plus contraignante que dans la plupart des autres Etats membres de l'Union européenne.

La « Déclaration de principe » entre le Leem et l'OCLAESP vient approfondir la collaboration entre les industriels du médicament et la gendarmerie, qui travaillent ensemble depuis plusieurs années, dans une relation de confiance. Cette coopération complète une démarche que l'OCLAESP avait préalablement initiée avec un certain nombre d'adhérents du Leem.

L'accord s'articule principalement autour d'un échange d'informations entre les deux parties sur la falsification et le détournement d'usage de médicaments et de matières premières à usage pharmaceutique, dans le respect de la confidentialité inhérente à ce type d'activité. Il prévoit également la mise en place d'actions communes de sensibilisation des entreprises du médicament, notamment de fiches pratiques, et d'information du public face à des offres toujours plus nombreuses via des sites illégaux ou les réseaux sociaux.